

Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert

Bureau du Conseil privé

Octobre 2015

Contrôle des versions

Date	Mesure
27 mai 2015	Ébauche initiale de la version 1.0
8 juillet 2015	Version 2.0 intégrant les modifications du modèle
24 juillet 2015	Ébauche pour examen interne
10 août 2015	Révision
19 août 2015	Révision
24 août 2015	Ébauche pour consultation interne terminée par S. Powell
10 septembre 2015	Révision intégrant les commentaires issus de la consultation interne

Modèle de Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO)

Préparé par la Division de la gestion de l'information et du gouvernement ouvert (DGIGO), Direction du dirigeant principal de l'information (DDPI), Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le président du Conseil du Trésor, 2015

1. **Résumé**

Depuis fort longtemps, le Canada s'est engagé sur la voie de l'ouverture et de la responsabilisation pour en faire les ciments d'une démocratie solide et moderne. Depuis l'adoption d'une loi sur l'accès à l'information il y a plus de 30 ans jusqu'aux activités actuelles de gouvernement ouvert et de divulgation proactive, le gouvernement du Canada (GC) fait en sorte de garantir la transparence des opérations fédérales afin de permettre à la population canadienne de tenir son gouvernement responsable. Les engagements inclus dans le [Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert 2014-2016](#) permettront de faire encore avancer la mise en œuvre de programmes et de services transparents et devant rendre des comptes visant à répondre aux besoins de la population canadienne.

Selon le Plan d'action du Canada, la diffusion proactive de données et de ressources documentaires à valeur opérationnelle est le point de départ de toutes les autres activités de gouvernement ouvert. Ainsi, le gouvernement du Canada a adopté une position d'« ouverture par défaut » dans son cadre stratégique obligatoire au moyen de la Directive sur le gouvernement ouvert en octobre 2014. On s'attend à ce que toutes les données et ressources documentaires à valeur opérationnelle détenues par les ministères soient diffusées en tant que « données ouvertes », à moins qu'elles ne soient assujetties à des restrictions relatives à la protection de la vie privée, à la confidentialité ou à la sécurité.

Le mandat du Bureau du Conseil privé (BCP) consiste à conseiller de manière non partisane le premier ministre, les ministres responsables d'un portefeuille, le Cabinet et les comités du Cabinet sur les questions d'envergure nationale et internationale; à veiller à ce que le processus décisionnel au Cabinet fonctionne sans heurt et à faciliter la mise en œuvre du programme du gouvernement; et à encourager un rendement élevé et la responsabilisation au sein de la fonction publique. Le BCP soutient l'élaboration des programmes stratégique et législatif du gouvernement, coordonne la prise de mesures en réaction aux problèmes auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays, et contribue au bon fonctionnement du Cabinet.

Le Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert du BCP établit les activités fondamentales et le calendrier de mise en œuvre en fonction des attentes de la Directive sur le gouvernement ouvert, qui sont appelées à évoluer au cours des cinq premières années de mise en œuvre. Le BCP rendra compte de toutes les facettes de la mise en œuvre de la Directive sur le gouvernement ouvert sous forme de mises à jour au présent plan.

2. *Approbations*

Signé dans la version anglaise.

Jennaeya McTavish

Date

Directrice exécutive

Direction de la gestion de l'information, des services et de la technologie

Direction des services ministériels

Bureau du Conseil privé

Signé dans la version anglaise.

Michelle Doucet

Date

Sous-ministre adjointe

Direction des services ministériels

Bureau du Conseil privé

Signé dans la version anglaise.

Michael Wernick

Date

Sous-greffier du Conseil privé et secrétaire associé du Cabinet

Bureau du Conseil privé

3. Objet

Le présent document décrit le plan du Bureau du Conseil privé en vue d'exécuter des activités et des produits livrables qui satisfont aux exigences de la [Directive sur le gouvernement ouvert](#) afin d'en arriver à la pleine conformité au plus tard à la date d'échéance de la mise en œuvre, le 31 mars 2020.

L'objectif de la Directive est d'augmenter au maximum la communication des ressources documentaires et des données gouvernementales ayant une valeur opérationnelle afin d'appuyer la transparence, la reddition de comptes ainsi que la mobilisation des citoyens et d'optimiser les avantages socioéconomiques au moyen de la réutilisation, sous réserve des restrictions s'appliquant à la protection de la vie privée, à la confidentialité et à la sécurité (article 5.1 de la *Directive sur le gouvernement ouvert*).

Suivant les résultats escomptés de la *Directive sur le gouvernement ouvert* (article 5.2), les Canadiens et les Canadiennes doivent être en mesure de trouver et d'utiliser les ressources documentaires et les données du gouvernement du Canada afin d'assumer les fonctions suivantes :

- appuyer la reddition de comptes;
- faciliter les analyses à valeur ajoutée;
- optimiser les avantages socioéconomiques grâce à la réutilisation;
- soutenir l'engagement constructif avec leur gouvernement.

4. Contexte

Mandat et responsabilités du BCP

Le mandat du Bureau du Conseil privé (BCP) est de servir le Canada et la population canadienne en fournissant un soutien et des avis professionnels et impartiaux au premier ministre, aux ministres de son portefeuille et au Cabinet. L'organisme relève du premier ministre.

Le BCP soutient l'élaboration des programmes stratégique et législatif du gouvernement, coordonne la prise de mesures en réaction aux problèmes auxquels doivent faire face le gouvernement et le pays, et contribue au bon fonctionnement du Cabinet. Le BCP est dirigé par le greffier du Conseil privé. En plus d'assumer les fonctions d'administrateur général du BCP, le greffier agit à titre de secrétaire du Cabinet et de chef de la fonction publique.

Le BCP a un effectif d'environ 835 employés, tous situés dans la Région de la capitale nationale.

Environnement du BCP en fait d'information et de technologie

Le BCP est un organisme central. Il travaille ainsi avec l'ensemble des ministères fédéraux afin de conseiller le premier ministre et le Cabinet et de veiller à la coordination et à la cohérence des politiques en leur nom. Les ministères responsables offrent des services à la population canadienne directement, tandis que le mandat et les activités du BCP sont axés sur l'élaboration de politiques et soutiennent le processus décisionnel du Cabinet et de ses comités.

L'information détenue par le BCP sert principalement à documenter la prestation de conseils au premier ministre et aux autres ministres du BCP, ainsi qu'à éclairer la prise de décisions du Cabinet concernant des questions de portée nationale ou internationale touchant le Canada et ses relations avec le reste du monde. Le fonds de renseignements du ministère comprend les dossiers du Cabinet et d'autres informations de nature délicate et confidentielle dont la diffusion peut être assujettie à une interdiction législative de 20 ans ou plus. Compte tenu de la nature de son mandat à titre d'organisme central, le BCP ne produit ni ne conserve pas de grandes quantités de données ou de données complexes.

Le BCP continue d'investir dans la modernisation de son infrastructure et de ses processus opérationnels afin de gagner en efficacité et de se conformer au cadre stratégique de technologie et de gestion de l'information du gouvernement du Canada, et participe activement à toutes les initiatives de transformation des technologies de l'information dirigées par Services partagés Canada.

5. Résultats

La mise en œuvre de la Directive sur le gouvernement ouvert par le BCP devra :

- aider le BCP à se conformer à la Directive sur la tenue des documents par l'identification et la gestion continues des ressources documentaires à valeur opérationnelle, de même que par la création et la mise à jour d'inventaires de données ou de renseignements à valeur opérationnelle;
- contribuer à l'engagement du BCP voulant qu'il tienne compte des exigences relatives au gouvernement ouvert concernant l'accessibilité et la réutilisation dans le cycle de développement des systèmes;
- contribuer à la modernisation de l'administration des services d'accès à l'information en continuant à publier de manière proactive un résumé des demandes d'accès à l'information.

6. Structures de gouvernance et processus décisionnels

Il incombe au cadre supérieur responsable de la gestion de l'information (CSGI) du BCP de voir à la création, à l'approbation, à la publication et à la mise à jour du Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO). Le PMOGO du BCP a été approuvé par le CSGI (le sous-ministre adjoint de la Direction des services ministériels) et le sous-greffier du Conseil privé. La gouvernance de la mise en œuvre de la directive sera assurée par le Comité exécutif du BCP et le Comité consultatif de gestion ministérielle.

Le Comité exécutif du BCP est présidé par le greffier du Conseil privé. Il est appelé à prendre des décisions concernant la gestion générale du ministère, y compris les ressources humaines, la gestion budgétaire et financière, la gestion de l'information, l'infrastructure et la sécurité en matière de technologie de l'information, la planification ministérielle, les rapports sur le rendement ministériel, les langues officielles et la planification de la gestion des urgences.

Le Comité consultatif de gestion ministérielle est composé de représentants du Secrétariat du BCP et de la Direction des services ministériels (DSM). Le comité offre ses conseils au Comité exécutif du BCP ou à la DSM à l'égard des activités de gestion ministérielle. Il intervient également dans la gouvernance de la GI-TI, la gestion des urgences, et les processus entourant la continuité des activités.

Les responsables du BCP délégués en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* vont contribuer à l'élaboration de plans de diffusion et approuver la publication des données et des ressources documentaires à valeur opérationnelle qui sont détenues et gérées par le BCP.

6.1 Rôles et responsabilités – Administrateur général et cadre supérieur responsable de la gestion de l'information

La gouvernance du Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO) du BCP est fondée sur les responsabilités de l'administrateur général et du cadre supérieur responsable de la gestion de l'information qui sont énoncées aux sections 6 (Exigences), 7 (Exigences en matière de suivi et d'établissement de rapports) et 8 (Conséquences) de la Directive sur le gouvernement ouvert. Ils ont les responsabilités suivantes :

- créer, approuver, publier et mettre à jour le Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert;

- surveiller le PMOGO du BCP pour s'assurer que les lacunes sur le plan du rendement et de la conformité sont corrigées, et faire rapport des problèmes importants à cet égard à la Direction du dirigeant principal de l'information, du Secrétariat du Conseil du Trésor.

À mesure qu'évoluera le PMOGO du ministère, les exigences de la Directive sur le gouvernement ouvert seront prises en compte dans l'élaboration de tout nouveau plan visant l'approvisionnement, l'élaboration ou la modernisation d'applications, de solutions ou de systèmes ministériels d'information à l'appui du mandat et des responsabilités du BCP.

La sous-ministre adjointe (SMA), Direction des services ministériels, est le CSGI désigné pour le BCP. Elle se rapporte au sous-greffier du Conseil privé aux fins de l'administration du programme de gestion de l'information du ministère. À ce titre, elle est responsable des politiques sur la gestion de l'information et des dépôts de données, de l'élimination officielle des dossiers et de la facilitation de la mise en œuvre de la Directive sur le gouvernement ouvert au BCP.

6.2 Rôles et responsabilités – Intervenants clés

La Division des services d'information ministériels (DSIM) de la Direction de la gestion de l'information, des services et de la technologie (DGIST) s'occupe de la coordination globale du PMOGO du BCP, en soutien au CSGI. Les responsabilités énumérées ci-dessous sont appelées à changer d'une année à l'autre, tout au long de la mise en œuvre de la Directive sur le gouvernement ouvert au BCP.

Responsable(s)	Responsabilités liées au « gouvernement ouvert »
Sous-greffier	Approuver le PMOGO du BCP
Cadre supérieur responsable de la gestion de l'information (CSGI) du BCP – SMA, Direction des services ministériels	Recommander au sous-greffier l'approbation du PMOGO du BCP Allouer des ressources aux activités du gouvernement ouvert à la Direction des services ministériels
Titulaires des données/ressources documentaires	Cerner, décrire (valider la qualité et vérifier que les métadonnées sont bilingues) et tenir à jour les données/les ressources documentaires contenues dans les inventaires. Aider à la création des inventaires de données/ressources documentaires. Aider à l'établissement, à la mise à jour et au maintien des inventaires de données/ressources documentaires et des plans de diffusion. Évaluer s'il est possible de diffuser les données ou l'information et de retirer les restrictions d'accès. Approuver la diffusion des données ou des ressources documentaires admissibles. Aider à l'établissement du processus de diffusion des données ou des ressources documentaires.
Division des services d'information ministériels (DSIM), DGIST	Fournir de la formation et des conseils sur le gouvernement ouvert. Coordonner, mettre à jour et maintenir le PMOGO.
Planification opérationnelle stratégique et	Élaborer, mettre à jour et maintenir les inventaires de données. Convertir les données/ressources documentaires dans un format

exécution des projets, DGIST	approprié à leur diffusion.
Division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels	Aider les titulaires des données/ressources documentaires à déterminer si celles-ci sont admissibles à la diffusion en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> , de même que des politiques et règlements connexes, avec l'aide de la liste de vérification fournie par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).
Direction des opérations juridiques	Fournir des conseils à la DSIM/DGIST tout au long de la mise en œuvre de la directive par le BCP, de même qu'aider à cerner tout problème que pourrait corriger le SCT, et offrir un soutien continu aux secrétariats de la DGIST et du BCP dans la résolution de questions de nature juridique liées au fonctionnement de la directive une fois la mise en œuvre terminée.
Renseignements confidentiels du Cabinet/Conseiller juridique	Fournir des conseils sur la protection des renseignements confidentiels du Conseil privé de la Reine et les exceptions applicables, conformément à la loi.
Division de l'administration	Fournir des conseils sur l'intégration des exigences du gouvernement ouvert aux processus de passation de marchés et d'approvisionnement.

6.3 Communication, sensibilisation et mobilisation

Les exigences de la Directive sur le gouvernement ouvert et les engagements énoncés dans le PMOGO du BCP seront communiqués au ministère des façons suivantes :

- une présentation initiale au Comité consultatif de gestion ministérielle du BCP, suivie de mises à jour annuelles faisant état des progrès réalisés et des plans pour l'année à venir;
- des séances de mobilisation et de consultation avec les titulaires des données, dont les divisions suivantes : Opérations de la sécurité, Opérations juridiques, Renseignements confidentiels du Cabinet, Administration, Accès à l'information et protection des renseignements personnels;
- des séances d'information à l'intention des cadres d'organisations opérationnelles tenues de développer de nouvelles applications de données ou d'améliorer celles en place;
- des séances d'information à l'intention des cadres d'organisations opérationnelles chargées d'identifier les ressources documentaires à valeur opérationnelle (RDVO), de mettre à jour les inventaires actuels de RDVO, ou encore de mettre en place ou de mettre à jour des architectures d'information.

7. Tableau de planification

- An 1** = Du 9 octobre 2014 au 31 octobre 2015
An 2 = Du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016
An 3 = Du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017
An 4 = Du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018
An 5 = Du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2020

Les responsabilités sont définies comme suit :

- **Coordination (CRD)** : Rôle de supervision générale visant à s’assurer que la réalisation des produits livrables est attribuée et que tout est terminé; offrir des conseils et de l’encadrement concernant les exigences du SCT en matière de gouvernement ouvert; obtenir les approbations requises du BCP aux fins des produits livrables; soutenir le cadre supérieur responsable de la gestion de l’information (CSGI) du BCP, qui doit rendre compte au SCT du respect de la Directive sur le gouvernement ouvert.
- **Réalisation (R)** : Réaliser les activités et des produits livrables désignés.
- **Contribution (CTB)** : Fournir son expertise en la matière, des conseils ou des renseignements.

La Division des services d’information ministériels (DSIM) de la Direction de la gestion de l’information, des services et de la technologie (DGIST) s’occupe de la coordination globale du Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert du BCP, à l’appui du cadre supérieur responsable de la gestion de l’information (CSGI) du BCP.

Référence – Directive sur le gouvernement ouvert	Exigence de conformité	Produits livrables/jalons	Activités du BCP par produit livrable	Date de début	Date de fin	Responsabilités	Ressources (humaines et financières)	État d’avancement
DGO 6.1	Maximiser la diffusion de données (données structurées) et de ressources documentaires (documents non structurés et biens multimédias) ouvertes du gouvernement du Canada selon une licence ouverte et non restrictive conçue par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (énoncée à l’annexe B – Diffusion obligatoire de l’information gouvernementale, de la Directive sur le gouvernement ouvert).	Plan de diffusion des données à valeur opérationnelle du BCP	Le BCP va créer un inventaire de données à partir duquel un plan annuel de diffusion sera établi.	An 2	Aucune	DSIM : CRD, R Titulaires de données au BCP : R, CTB	Ressources actuelles	Incomplet
		Plan de diffusion des ressources documentaires à valeur opérationnelle du BCP	Le BCP va créer un inventaire de ressources documentaires à partir duquel un plan annuel de diffusion sera établi.	An 4	Aucune	DSIM : CRD, D Titulaires d’information au BCP : R, CTB	Ressources actuelles	Incomplet

Référence – Directive sur le gouvernement ouvert	Exigence de conformité	Produits livrables/jalons	Activités du BCP par produit livrable	Date de début	Date de fin	Responsabilités	Ressources (humaines et financières)	État d'avancement
DGO 6.2	Veiller à ce que les données et les ressources documentaires ouvertes soient diffusées sous des formats accessibles et réutilisables par l'entremise des sites Web et des services du gouvernement du Canada désignés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Note : Sont affichées sur le site ouvert.canada.ca des directives concernant l'utilisation des formats présentés dans le portail des données ouvertes, de même que le fonctionnement de certaines interfaces de programmation des applications.	Liste des formats accessibles et réutilisables devant être utilisés au BCP	Une liste sera créée durant l'élaboration d'un inventaire de données à valeur opérationnelle.	An 2	An 2	DSIM : CRD Planification opérationnelle stratégique et exécution des projets, Direction de la gestion de l'information, des services et de la technologie (DGISTD) : CTB, R	Ressources actuelles	Incomplet
		Processus de conversion pour les données à valeur opérationnelle désignées aux fins de diffusion dont le format d'origine n'est ni accessible, ni réutilisable	Le BCP se penchera sur la question durant la création d'un inventaire de données à valeur opérationnelle.	An 3	An 3	DSIM : CRD Planification opérationnelle stratégique et exécution des projets, IMSTD : CTB, R	Ressources actuelles	Incomplet
		Processus de conversion pour l'information à valeur opérationnelle désignée aux fins de diffusion dont le format d'origine n'est ni accessible, ni réutilisable	Le BCP se penchera sur la question durant la création d'un inventaire de ressources documentaires à valeur opérationnelle.	An 4	An 4	DSIM : CRD Planification opérationnelle stratégique et exécution des projets, DGIST : CTB, R	Ressources actuelles	Incomplet
		Processus de diffusion à l'appui de la publication des données à valeur opérationnelle du BCP	Le BCP établira un processus à suivre pour la diffusion des données à valeur opérationnelle une fois l'inventaire de données terminé.	An 2	An 2	DSIM : CRD, R Planification opérationnelle stratégique et exécution des projets, DGIST : CTB Intervenants et titulaires de données du BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet
		Processus de diffusion à l'appui de la publication des ressources documentaires à valeur opérationnelle du BCP	Le BCP établira un processus à suivre pour la diffusion des ressources documentaires à valeur opérationnelle une fois l'inventaire de ressources documentaires terminé.	An 4	An 4	DSIM : CRD, R Planification opérationnelle stratégique et exécution des projets, DGIST : CTB Intervenants et titulaires d'information du BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet

Référence – Directive sur le gouvernement ouvert	Exigence de conformité	Produits livrables/jalons	Activités du BCP par produit livrable	Date de début	Date de fin	Responsabilités	Ressources (humaines et financières)	État d'avancement
DGO 6.3	Dresser et tenir à jour des inventaires complets des données et des ressources documentaires à valeur opérationnelle détenues par le ministère, afin de déterminer leur admissibilité et leur priorité et de planifier leur réutilisation efficace.	<p>Méthodologie pour l'établissement d'un inventaire de données à valeur opérationnelle</p> <p>L'inventaire de données devra inclure : les données déjà publiées sur ouvert.canada.ca; les données choisies aux fins d'une publication future sur donnees.gc.ca; et les données jugées non admissibles à la publication.</p>	Le BCP va préparer une méthodologie en vue de l'établissement d'un inventaire de données à valeur opérationnelle.	An 1	An 1	<p>DSIM : CRD</p> <p>Planification opérationnelle stratégique et exécution des projets, DGIST : R</p>	Ressources actuelles	Complet
		<p>Méthodologie pour l'établissement d'un inventaire de ressources documentaires à valeur opérationnelle</p>	Le BCP va préparer une méthodologie en vue de l'établissement d'un inventaire d'information à valeur opérationnelle.	An 3	An 3	<p>DSIM : CRD, R</p> <p>Titulaires d'information au BCP : CTB</p>	Ressources actuelles	Incomplet
		<p>Terminer un inventaire de données à valeur opérationnelle (listes détaillées qui indiquent le volume, la portée et la complexité des données).</p>	Le BCP va établir un inventaire de données.	An 2	An 2	<p>DSIM : CRD, R</p> <p>Planification opérationnelle stratégique et exécution des projets, DGIST et titulaires de données au BCP : CTB</p>	Ressources actuelles	Incomplet
		<p>Terminer un inventaire de ressources documentaires à valeur opérationnelle (listes détaillées qui indiquent le volume, la portée et la complexité des ressources documentaires à valeur opérationnelle).</p> <p>L'inventaire de ressources documentaires devra inclure : l'information déjà publiée sur d'autres sites Web et par d'autres services; l'information choisie aux fins de publications futures sur les sites Web du gouvernement du Canada et ceux des services désignés par le SCT; et l'information jugée non admissible à la</p>	Le BCP va établir un inventaire de ressources documentaires à valeur opérationnelle.	An 4	An 4	<p>DSIM : CRD, R</p> <p>Titulaires d'information au BCP : CTB</p>	Ressources actuelles	Incomplet

Référence – Directive sur le gouvernement ouvert	Exigence de conformité	Produits livrables/jalons	Activités du BCP par produit livrable	Date de début	Date de fin	Responsabilités	Ressources (humaines et financières)	État d'avancement
		publication.						
		Protocoles de renouvellement pour tenir à jour l'inventaire de données à valeur opérationnelle une fois que celui-ci aura été terminé.	Le BCP va établir des protocoles de renouvellement pour maintenir un inventaire de données à valeur opérationnelle qui soit à jour et exact.	An 5	An 5	DSIM : CRD, R Planification opérationnelle stratégique et exécution des projets, DGIST et titulaires de données au BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet
		Protocoles de renouvellement pour tenir à jour l'inventaire de ressources documentaires à valeur opérationnelle une fois que celui-ci aura été terminé.	Le BCP va établir des protocoles de renouvellement pour maintenir un inventaire de ressources documentaires à valeur opérationnelle qui soit à jour et exact	An 5	An 5	DSIM : CRD, R Titulaires d'information au BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet
		Les ressources incluses dans l'inventaire de données à valeur opérationnelle sont évaluées afin d'en déterminer l'admissibilité et les éléments à diffuser en priorité.		An 2	Aucune	DSIM : CRD Titulaires de données au BCP : R	Ressources actuelles	Incomplet
		« Ttl » = Nbre de ressources total « + » = Nbre de ressources ajoutées à l'inventaire « - » = Nbre de ressources éliminées		Ttl	+	-		
		Nbre d'ensembles de données compris dans l'inventaire	Les mises à jour annuelles du PMOGO feront état des activités à ce sujet.					
		Nbre d'ensembles de données analysés afin d'en déterminer l'admissibilité et les	Les mises à jour annuelles du PMOGO feront état des activités à ce sujet.					

Référence – Directive sur le gouvernement ouvert	Exigence de conformité	Produits livrables/jalons	Activités du BCP par produit livrable	Date de début	Date de fin	Responsabilités	Ressources (humaines et financières)	État d'avancement	
		éléments à diffuser en priorité					Ressources actuelles	Incomplet	
		Nbre d'ensembles de données soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) aux fins de la publication	Les mises à jour annuelles du PMOGO feront état des activités à ce sujet.						
		Les ressources incluses dans l'inventaire des ressources documentaires à valeur opérationnelle sont évaluées afin d'en déterminer l'admissibilité et les éléments à diffuser en priorité.		An 4	Aucune	DSIM : CRD Titulaires d'information au BCP : R			
		« Ttl » = Nbre de ressources total « + » = Nbre de ressources ajoutées à l'inventaire « - » = Nbre de ressources éliminées		Ttl	+	-			
		Nbre de ressources documentaires électroniques contenues dans l'inventaire	Les mises à jour annuelles du PMOGO feront état des activités à ce sujet.						
		Nbre de ressources documentaires électroniques analysées afin d'en déterminer l'admissibilité et les éléments à diffuser en priorité	Les mises à jour annuelles du PMOGO feront état des activités à ce sujet.						
		Nbre de ressources documentaires électroniques soumises au SCT aux fins de la publication	Les mises à jour annuelles du PMOGO feront état des activités à ce sujet.						
DGO 6.4	Élaborer le Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO) du ministère, décrit à l'Annexe C, l'afficher sur le site Web de la Directive sur le gouvernement ouvert, le mettre en œuvre et le mettre à jour chaque année	Des structures de gouvernance sont en place pour surveiller la mise en œuvre des activités prévues au PMOGO du BCP.		An 2	Aucune	DSIM : CRD, R	Ressources actuelles	Complet	
		Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert (PMOGO) du BCP	Élaboration du PMOGO du BCP et publication de celui-ci sur ouvert.canada.ca	An 1	An 1	DSIM : CRD, R	Ressources actuelles	En cours	
		Signatures à la section 2 (approbations) du PMOGO du BCP	Les approbations du PMOGO ont été obtenues des autorités responsables.	An 1	An 1	DSIM : CRD, R	Ressources actuelles	Complet	
		Dotation et financement aux fins du PMOGO du BCP	Le BCP a désigné un (1) ETP relevant de la DSIM qui sera affecté à l'élaboration du PMOGO du BCP, et qui sera aidé du personnel du BCP.	An 1	An 1	DSIM : CRD, R	Ressources actuelles	Complet	
		Des processus de surveillance et de reddition de comptes sont en place pour évaluer les progrès réalisés et tenir à jour le PMOGO du BCP.		An 2	Aucune	DSIM : CRD, R	Ressources actuelles	Incomplet	
		Première mise à jour annuelle du PMOGO du BCP	Préparer la première mise à jour annuelle du PMOGO qui fait état des	An 2	An 2	DSIM : CRD, R	Ressources actuelles	Incomplet	

Référence – Directive sur le gouvernement ouvert	Exigence de conformité	Produits livrables/jalons	Activités du BCP par produit livrable	Date de début	Date de fin	Responsabilités	Ressources (humaines et financières)	État d'avancement
			résultats des activités de l'an 2, de même que des statistiques liées aux données et/ou à l'information à valeur opérationnelle qui ont été publiées.			Titulaires de données/ressources documentaires du BCP : CTB		
		Deuxième mise à jour annuelle du PMOGO du BCP	Préparer la deuxième mise à jour annuelle du PMOGO qui fait état des résultats des activités de l'an 3, de même que des statistiques liées aux données et/ou à l'information à valeur opérationnelle qui ont été publiées.	An 3	An 3	DSIM : CRD, R Titulaires de données/ressources documentaires du BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet
		Troisième mise à jour annuelle du PMOGO du BCP	Préparer la troisième mise à jour annuelle du PMOGO qui fait état des résultats des activités de l'an 4, de même que des statistiques liées aux données et/ou à l'information à valeur opérationnelle qui ont été publiées.	An 4	An 4	DSIM : CRD, R Titulaires de données/ressources documentaires du BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet
		Quatrième mise à jour annuelle du PMOGO du BCP	Préparer la quatrième mise à jour annuelle du PMOGO qui fait état des résultats des activités de l'an 5, de même que des statistiques liées aux données et/ou à l'information à valeur opérationnelle qui ont été publiées.	An 5	An 5	DSIM : CRD, R Titulaires de données/ressources documentaires du BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet
DGO 6.5	Maximiser l'élimination des restrictions à l'accès aux ressources documentaires du Ministère qui ont une valeur continue avant leur transfert à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) dans le cadre des activités d'élimination planifiées.	Élaborer une méthode pour éliminer les restrictions sur l'accès aux données et aux ressources documentaires ayant une valeur durable (RDVD) avant leur transfert à BAC.	Le BCP va évaluer la pratique actuelle selon laquelle l'élimination des restrictions d'accès aux ressources documentaires (ou aux données) à valeur continue est assurée par des agents délégués au BCP avant le transfert à BAC. Le BCP prépare actuellement une stratégie annuelle d'archivage et d'élimination en consultation avec les archivistes de BAC aux fins du transfert des ressources documentaires à valeur continue.	An 3	Aucune	DSIM : CRD, R Titulaires d'information au BCP : CTB Division de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels : CTB Opérations juridiques/Conseiller juridique du BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet

Référence – Directive sur le gouvernement ouvert	Exigence de conformité	Produits livrables/jalons	Activités du BCP par produit livrable	Date de début	Date de fin	Responsabilités	Ressources (humaines et financières)	État d'avancement
		La méthodologie pour l'élimination des restrictions d'accès aux ressources documentaires (ou aux données) à valeur continue avant leur transfert à BAC est intégrée aux plans et aux procédures d'élimination du BCP.	Le BCP va évaluer la pratique actuelle d'élimination des restrictions d'accès aux ressources documentaires (ou aux données) à valeur continue avant leur transfert à BAC, pratique qui est intégrée aux plans et aux procédures d'élimination du BCP.	An 3	Aucune	DSIM : CRD, R Titulaires d'information au BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet
DGO 6.6	Veiller à ce que les exigences du gouvernement ouvert énoncées aux sections 6.1 à 6.5 de la directive soient intégrées à tout nouveau plan d'approvisionnement, de développement ou de modernisation des applications, des systèmes et des solutions ministériels de données/ressources documentaires en appui de la prestation des programmes et des services. NOTE : Cette exigence concerne uniquement les applications, systèmes et solutions qui mettent à profit de l'information ou des données qu'on peut extraire dans un format accessible et réutilisable.	Des structures de gouvernance sont en place pour surveiller l'intégration des exigences du gouvernement ouvert dans les nouveaux plans d'approvisionnement, de développement ou de modernisation des applications, des systèmes et des solutions ministériels de ressources documentaires/données .	Les politiques du BCP sur l'approvisionnement et la passation de marchés vont continuer de cadrer avec celles du SCT. Les politiques établissent les rôles, les responsabilités et les mécanismes de surveillance voulus afin que les activités soient conformes aux lois, aux règlements, aux politiques et aux accords commerciaux pertinents.	An 2	Aucune	DSM : CRD, R Planification opérationnelle stratégique et exécution des projets, DGIST : CTB Approvisionnement et passation de marchés, Direction des services ministériels (DSM) : CTB	Ressources actuelles	Incomplet
		Intégration des exigences du gouvernement ouvert aux processus du BCP en fait d' <u>approvisionnement</u> aux fins des applications, des systèmes et des solutions de ressources documentaires/données .	Le cas échéant, le BCP va intégrer les exigences du gouvernement ouvert aux processus d'approvisionnement aux fins des applications, des systèmes et des solutions de ressources documentaires/données.	An 2	Aucune	DSM : CRD, R	Ressources actuelles	Incomplet
		Intégration des exigences du gouvernement ouvert aux processus du BCP en fait de <u>développement</u> des applications, des systèmes et des solutions de ressources documentaires/données .	Le cas échéant, le BCP va intégrer les exigences du gouvernement ouvert aux processus de développement des applications, des systèmes et des solutions de ressources documentaires/données.	An 2	Aucune	DSM : CRD, R	Ressources actuelles	Incomplet
		Intégration des exigences du gouvernement ouvert aux processus du BCP en fait de <u>modernisation</u> des applications, des systèmes et des	Le cas échéant, le BCP va intégrer les exigences du gouvernement ouvert aux processus de modernisation des applications, des systèmes et des	An 2	Aucune	DSM : CRD, R	Ressources actuelles	Incomplet

Référence – Directive sur le gouvernement ouvert	Exigence de conformité	Produits livrables/jalons	Activités du BCP par produit livrable	Date de début	Date de fin	Responsabilités	Ressources (humaines et financières)	État d'avancement
		solutions de ressources documentaires/données.	solutions de ressources documentaires/données.					
DGO 7.1	7.1 Les cadres supérieurs ministériels responsables de la gestion de l'information, désignés par les administrateurs généraux, sont tenus de superviser la mise en œuvre de la directive et d'en assurer le suivi au sein de leur ministère.	Un cadre de rendement est établi pour suivre les progrès du BCP par rapport aux diverses activités et aux produits livrables/jalons prévus par le PMOGO.	Le BCP va mettre à jour le PMOGO chaque année et fera état des progrès réalisés par rapport aux activités et aux produits livrables.	An 2	Aucune	DSIM : CRD, R Titulaires de données/ressources documentaires du BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet
		Les progrès réalisés par rapport aux activités et aux produits livrables/jalons prévus par le PMOGO sont signalés régulièrement aux structures de gouvernance désignées pour superviser la mise en œuvre.	Le BCP va mettre à jour le PMOGO chaque année et fera état aux structures de gouvernance en place des progrès réalisés par rapport aux activités et aux produits livrables.	An 2	Aucune	DSIM : CRD, R Titulaires de données/ressources documentaires du BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet
		Établissement d'un cadre de rendement pour s'assurer que le BCP se conforme toujours aux exigences de la directive.	Mise en place d'une structure de gouvernance et d'un cadre de rendement pour le PMOGO afin de suivre les progrès du BCP et de s'assurer qu'il se conforme à la directive.	An 2	Aucune	DSM : CRD, R Titulaires de données/ressources documentaires du BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet
		Processus visant à signaler les difficultés, les écarts de rendement et les cas de non-conformité notables à l'administrateur général.	Le CSGI a la responsabilité d'élaborer et de mettre à jour le Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert du BCP, une responsabilité qui suppose de signaler les difficultés ou les cas de non-conformité à l'administrateur général.	An 2	Aucune	DSM : CRD, R Titulaires de données/ressources documentaires du BCP : CTB	Ressources actuelles	Incomplet